

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU CCAS POUR 2019

Conformément aux dispositions de l'article L3212-1 du Code Général des Collectivités Locales, dans les communes de plus de 3 500 habitants (et les établissements publics assimilés) le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire, qui doit se tenir dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil d'Administration (ou du Conseil Municipal) et doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

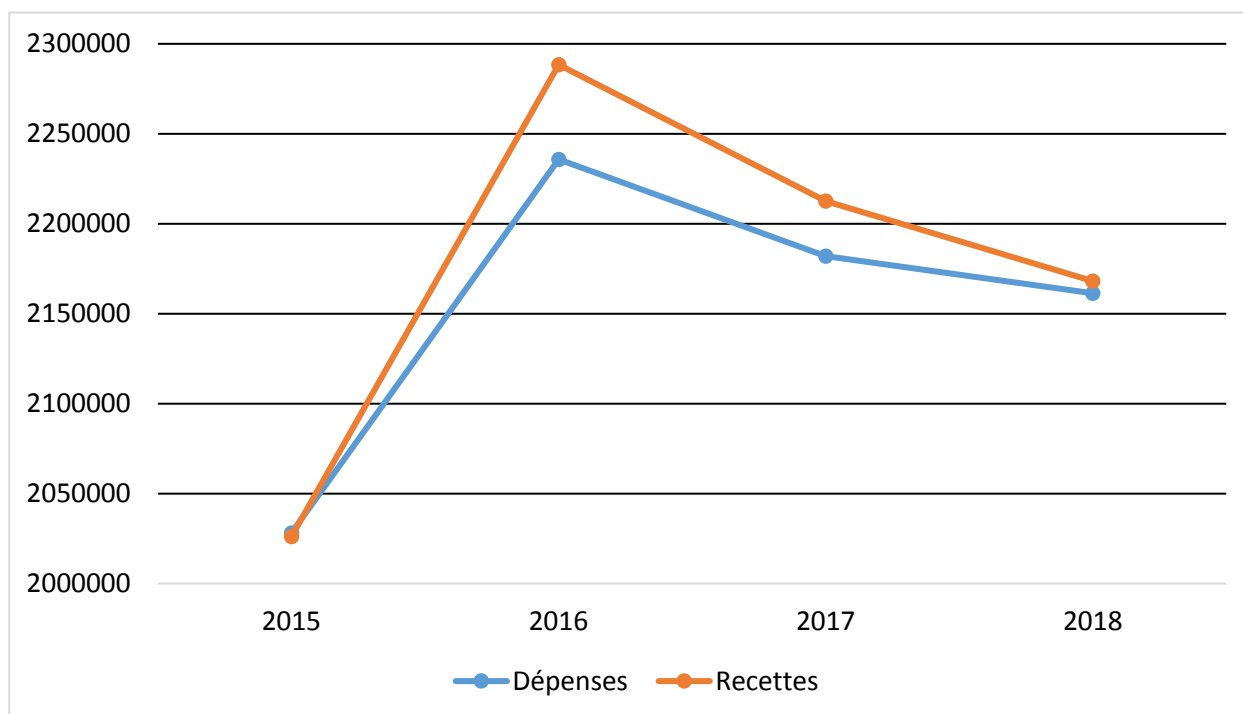
Ce débat permet aux élus de discuter des contraintes et des priorités de ce futur budget.

Il est rappelé que ce Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel et en conséquence ne donne pas lieu à vote à l'issue des débats. Sa tenue et son texte doivent néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Evaluation des dépenses et des recettes de fonctionnement

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2015	2 028 161 €	2 026 106 €
2016	2 235 770 €	2 288 391 €
2017	2 182 047 €	2 212 639 €
2018	2 161 292 €	2 168 042 €

Chiffres non encore définitifs au 07/01/2019, à affiner avec le percepteur



Évolution des dépenses de fonctionnement

- Entre 2015 et 2016 : + 207 609 €, soit + 10,20 % (revalorisation des salaires, des charges et des assurances)
- Entre 2016 et 2017 : - 53 723 €, soit - 2,40 %
- Entre 2017 et 2018 : - 20 755 €, soit - 1 %

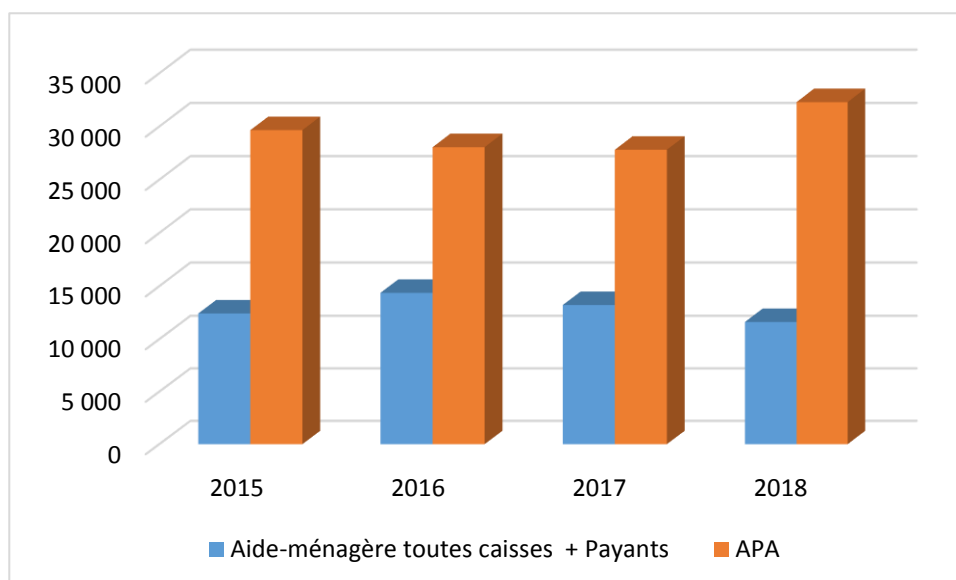
Évolution des recettes de fonctionnement

- Entre 2015 et 2016 : + 262 285 €, soit + 12,90 %
- Entre 2016 et 2017 : - 75 752 €, soit - 3,30 %
- Entre 2017 et 2018 : - 44 597 €, soit - 2 %

Les heures d'Aide à Domicile ont évolué comme suit :

	Aide-ménagère toutes caisses + Payants	APA	Total
2015	12 438	29 662	42 100
2016	14 377	28 061	42 439
2017	13 229	27 817	41 046
2018	11 638	32 292	43 930

chiffres estimés au 07/01/2019



Nous constatons une augmentation des heures d'APA et une nette diminution des heures d'aide-ménagère.

En 2019, les revalorisations salariales prévues par le PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), interrompues en 2018, vont reprendre.

A ce jour, aucune revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique n'est annoncée, mais le montant des astreintes a été fortement augmenté. Pour les contractuels du Maintien à Domicile, le SMIC sera réévalué de 1,5 % au 1^{er} Janvier 2019.

De même, le montant des astreintes payées aux agents de maintien à domicile qui travaillent les week-end et jours fériés ont été fortement augmentées par Décret.

A compter du 1^{er} Janvier 2019, il a été décidé le principe d'une participation financière aux frais de mutuelle santé du personnel (coût évalué à 20 000 €/an).

La loi de 2016, applicable en 2018, a aussi contraint les collectivités au respect du RGPD, une consultation groupée avec les communes de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, la commune de Cavaillon et le CCAS a été organisée. A ce jour, pas encore de résultat sur le coût propre aux services du CCAS (évaluation à 10 000 €).

Deux agents du Maintien à Domicile ont entamé une VAE pour le diplôme du DEAES. Elles sont accompagnées par le Cabinet « Va Réussir » (coût total 3 000 € : 2 personnes sur 2 ans environs)

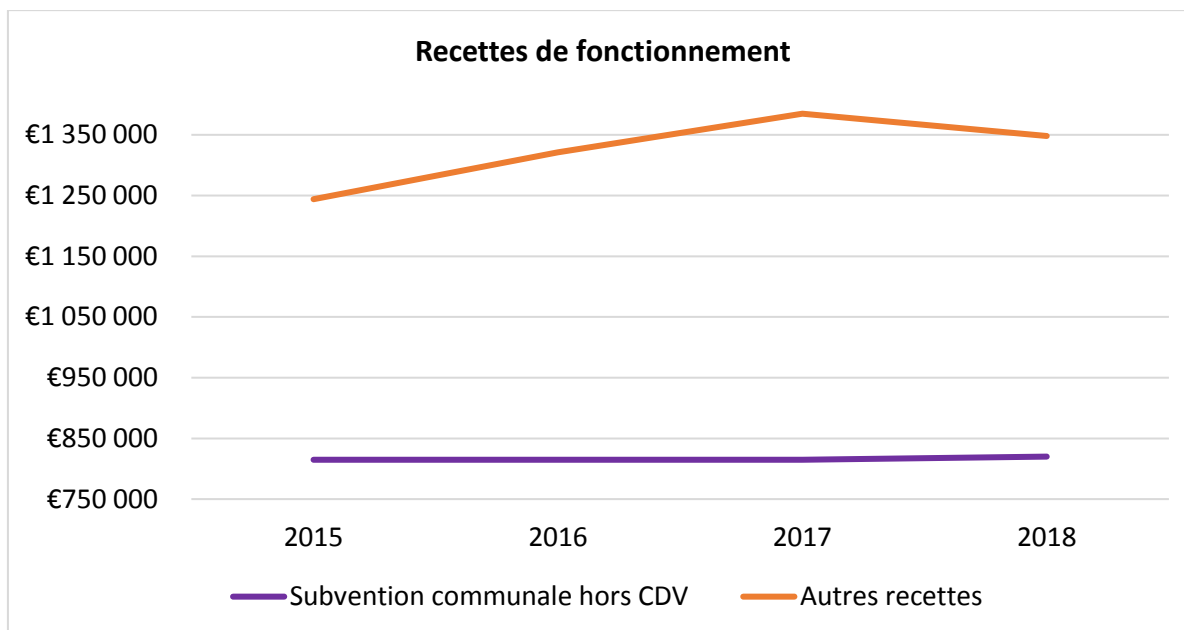
Des formations par groupe de 10 AD continueront à être organisées avec l'école d'Aides-soignantes de l'hôpital de Cavaillon (360 € 10 sessions).

Les groupes de paroles avec un psychologue continueront en 2019.

Les formations CARSAT sont à nouveau programmées, elles sont gratuites et sur place mais il faut rémunérer les contractuelles pour remplacer les agents en formation.

Evolution des recettes de fonctionnement

	Subvention communale hors CUCS	Autres recettes
2015	814 834 €	1 243 972 €
2016	814 834 €	1 321 452 €
2017	814 834 €	1 384 805 €
2018	820 000 €	1 348 042 €



Pour tenir compte des nouvelles dépenses (mutuelle, RGPD, PPCR) une subvention de 857 000 € a été sollicitée auprès de la commune pour 2019.

L'encours de la dette du CCAS en 2019

2 emprunts pour l'immeuble Dupuy Montbrun :

- *Caisse des Dépôts jusqu'en 2023*
Intérêts : 574,46 €
Capital : 3 029,79 €
Annuité 2019 : 3 604,25 €
Capital restant dû au 31 Décembre 2019 : 13 152,28 €
- *GPIL jusqu'en 2020*
Intérêts : 153,27 €
Capital : 5 071,01 €
Annuité 2019 : 5 224,28 €
Capital restant dû au 31 Décembre 2019 : 5 147,09 €

Une ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne (mai 2018 à mai 2019)

Encours : 120 000 €

Taux : EONIA + 2,5 % marge/an

Le renouvellement sera sollicité pour 2019.

Les orientations et les nouveautés du budget 2019

- *Aucune revalorisation annoncée de la prise en charge de l'heure d'APA par le Conseil Départemental de Vaucluse. Idem pour la CARSAT.*

- *Faible marge de manœuvre pour les autres prestations (arrêté interministériel)*
 - *Reconduction des 3 actions du Contrat de Ville : PRE (Programme de Réussite Educative), l'ASV (Atelier Santé Ville) et Soutien Administratif. Pour l'ASV, un budget demandé en augmentation auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Réponse début 2019.*
 - *Mutuelle pour le personnel*
 - *Consultation RGPD*
- } *Déjà cité*

Au niveau de l'investissement

- *Nécessite de l'organisation d'une consultation pour l'éventuel changement du standard téléphonique du CCAS. A ce jour, aucune précision sur les devis.*
- *Achats souhaités par le personnel (demandé en Comité Technique de Décembre 2018) pour fauteuils de bureau et cales pieds.*
- *Changement d'un ou deux postes informatiques complets (vieillissants).*

Au niveau des amortissements

(Dépense de fonctionnement, recette d'investissement)

- *Amortissement sur 15 ans de la « subvention » faite à l'APEI par la vente de deux terrains à l'euro symbolique en 2017.*
- *Le terrain BY n°1 (OCV) a été vendu à l'euro symbolique à la mairie de Cavaillon en mai 2018, mais l'acte notarié n'a pas été signé. En conséquence, l'amortissement ne pourra débuter qu'en 2020.*

Pièces jointes :

- *le tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2019*
- *le récapitulatif des terrains et bâtiments restants propriété du CCAS au 1^{er} Janvier 2019*

Au niveau du personnel, ci-joint le tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2019 :

EMPLOIS	AUTORISE PAR LE CONSEIL	POURVU	NON POURVU
EMPLOIS PERMANENTS	85	63	22
EMPLOIS TITULAIRES	62	53	9
<i>Attaché Hors Classe</i>	1(TC)	1(T.C)	
<i>Rédacteur Principal 1^{er} Classe</i>	1 (TC)	1 (TC)	
<i>Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} Classe</i>	5 (TC)	5 (TC)	
<i>Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} Classe</i>	7 (TC)	4 (TC)	3 (T.C)
<i>Adjoint Administratif Territorial</i>	2 (TC)	1 (TC)	1 (T.C.)
<i>Agent Social Territorial Principal 1^{ère} Classe</i>	5 (TC)	3 (TC)	2 (T.C)
<i>Agent Social Territorial Principal 2^{ème} Classe</i>	15 (TC)	14 (TC)	1 (T.C.)
<i>Agent Social</i>	24 (TC)	22 (TC)	2 (TC)
<i>Adjoint Animation Principal 1^{er} Classe</i>	1(T.C)	1 (T.C.)	
<i>Agent de Maitrise</i>	1(T.C)	1(T.C)	
EMPLOIS NON TITULAIRES	21	8	13
<i>Coordinateur ASV</i>	1 (TNC)	1 (TNC)	
<i>Référent PRE</i>	1(T.C.)	1(T.C.)	
<i>Assistante Sociale</i>	1 (TC)	1 (TC)	
<i>Agent Social</i>	18 (TNC)	5 (TNC)	13 (TNC)
EMPLOI AVENIR	2	2	
<i>Assistante Ressources Humaines</i>	1 (TC)	1(TC)	
<i>Aide à Domicile</i>	1 (T.C.)	1 (T.C)	

Ci-joint aussi le tableau des terrains issus du legs Rose Avy restant à ce jour :

Références cadastrales	Lieu-dit	Occupation	Superficie	Evaluation France Domaines
CM n°269	Basses Ferrailles	Ecole Camille Claudel	50a 60ca	369 380 €
BT n°64	Basses Ferrailles	Salles de réunion gérées par la Mairie + local mis à disposition de l'APEI	22a 10ca	181 450 €
AV n°158	Le Petit Grès	Ferme louée à Madame THOMASSIN	3ha 03a 91ca	Si occupée : 215 350 € Si libre : 285 000 €
AH n°43	Cheval-Blanc St Michel	Terres agricoles	41a 80ca	20 900 € en Février 2016
CK °46	Rue Michelet Cavaillon	Parking Michelet	2a 85ca	19 300 €

Propriété ne relevant pas du legs Rose AVY

Immeuble Dupuy Montbrun	3 appartements loués à 3 revenus modestes	Non évalué Domaines	2 emprunts en cours (fin 2020 et 2023). Agrément loi Besson. Si on vend, il faut racheter ou reconstruire 3 appartements.
-------------------------	---	---------------------	--